

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2015

Présents : Mmes Bellier M.O., Berthe M., Hanosset M., et Leber N.
Mrs Dovergne A., Duponchelle E., Mazurier T., Senée F, et Damay D. .

Absents : Mme Lavallard O. (pouvoir à Mme Hanosset M.)

Secrétaire de séance : Mme HANOSSET Maryline .

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2015

I. EOLIEN

- Le Conseil Municipal accepte la proposition d'une étude sur le territoire par la société VALECO

- Monsieur le Maire présente devant le conseil municipal, le projet d'implantation d'un parc éolien proposé par le Groupe VALECO, situé principalement au lieu dit : Vignes d'Hourges (site ouest).

Le groupe VALECO est un groupe français indépendant détenu à 36% par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le groupe VALECO est présent sur toute la chaîne d'un projet énergétique : développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de ces centrales en fin de cycle.

Les études qui ont été réalisées par le groupe VALECO confirment la faisabilité d'un parc éolien. Le projet présenté au conseil municipal est constitué de 3 éoliennes d'une hauteur de 100 à 150 mètres pour une puissance totale de 9MW. Les pistes de desserte seront reprises le plus possible sur celles existantes (privées ou communales). Le réseau électrique sera intégralement enterré.

Un tel projet répond aux objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre et au développement des énergies renouvelables,

Considérant le profil du groupe VALECO, ses références et sa capacité à mener à bien ce type de projet,

Considérant la comptabilité du site étudié par le groupe VALECO avec l'implantation d'éoliennes sous réserves du respect des contraintes locales,

Considérant qu'il est préférable que ce type de projet soit porté par un développeur unique afin d'en assurer la cohérence pour notre territoire,

Considérant les engagements pris par le groupe VALECO auprès du Conseil Municipal,

Considérant les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier aux habitants de la commune, retombées liées à la fiscalité, les redevances locatives, projets d'accompagnement et autres retombées indirectes de par l'activité générée,

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet, et en particulier :

- Se prononce favorablement au projet éolien présenté et autorise exclusivement le groupe VALECO à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'État) en vue de la construction de ce projet.
- D'autoriser le groupe VALECO à déposer toutes les demandes d'autorisations
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'étude de ce projet

Délib.N° 01 - 03062015- 80237

II. RENEGOCIATION DE LA DETTE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition de réaménagement du prêt n°72217741562 réalisé le 28 Février 2013 auprès du Crédit Agricole Brie Picardie.

Le montant de l'échéance passera de 3755.83 € à 3669.15 €, soit un gain total de 4086.92 €

Délib.N° 02 - 03062015-80237

III. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Duponchelle Emmanuel est désigné correspondant défense de la commune.

IV. POINTS SUR LES COMMISSIONS

Maryline Hanosset fait le point sur la réunion « Culture »

- *Exposition à la Salle des Fêtes les 27 et 28 juin de 14h à 18h avec 10 peintres régionaux.*
Un planning est mis en place.
- *L'action « Nettoyons la nature » aura lieu le 26 septembre 2015 à 9h30 en*
coordination avec l'école et les Ets Leclerc

Maryline Berthe fait le point sur la réunion préparatoire faite avec Jim Gacquièr, Président du Comité des fêtes à propos de la Fête « Picarde »

- repas et jeux assurés par le Comité des Fêtes

- Spectacles financés par la commune (Country à l'apéritif, groupe pendant le repas, bal folk ou concert l'après-midi ?)

V. **AFR**

Dany Damay précise que lors de la réunion de l'AFR, il a été demandé

- De faire un courrier aux exploitants extérieurs pour le respect des chemins.
- De régler le problème du chemin rue des allées.
- De solutionner le problème des voitures démontées sur les trottoirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- M.Dany DAMAY, conseiller municipal, comme représentant de la mairie
- Mrs.Philippe STRAGIER, Bruno TRATSAERT, Aurélien BOURGOIS, Eric LAPERE comme membres de l'AFR en tant que propriétaires.

Délib.N° 03 - 03062015-80237

VI. **QUESTIONS DIVERSES**

- 7 nouveaux bancs seront installés dans la commune
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de 340 € présenté par l'association des Paralysés de France pour l'étude d'accessibilité de la future mairie.

Délib.N° 04 - 03062015-80237

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rétrocéder une partie de la noue sise dans le lotissement de la Vallée Verte à chaque riverain, à charge pour lui de clore et entretenir cette parcelle prêtée à titre gracieux pendant toute la durée de l'occupation de ce terrain qui ne pourra donc pas être revendu.

Délib.N° 05 - 03062015-80237

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reverser les 4758 € perçus par erreur sur l'exercice 2014 (Prestation de Service Ordinaire) au SISCO du RPI de La Luce.

Délib.N° 06 - 03062015-80237

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de répondre favorablement au courrier de l'AMF80 et demande qu'Amiens demeure capitale régionale administrative.

Délib.N° 07 - 03062015-80237

- Les 2 portes du cimetière seront ouvertes tous les jeudis de 8 h à 15h45, pour permettre aux personnes handicapées d'utiliser leur voiture sur l'allée bitumée.

Délib.N° 08 - 03062015-80237

- Il y a un problème d'armoire électrique à Courcelle

La séance est close à 22 H 00 et comporte 8 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Hanosset

M.O. Bellier

M. Berthe

N. Leber

F.Senée

E. Duponchelle

T. Mazurier

D.Damay